

## Emergence d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

### Comité de Pilotage du 30 juin 2014 Relevé de conclusions

---

#### Rappel de l'ordre du jour :

- Récapitulatif de la démarche menée depuis mai 2012 - phases 1 et 2
- Perspectives pour une phase supplémentaire d'un an : axes de travail, contenu, calendrier
- Organisation partenariale, conventionnement : COPIL/COTECH, plan de financement...
- Présentation et discussion sur le dossier préliminaire pour un SAGE Adour aval

Liste des personnes présentes : *Cf. liste d'émargement jointe*

Diaporama projeté en séance : *Cf. présentation jointe*

---

#### ✓ Introduction

Messieurs Causse et Auroy, administrateurs à l'Institution Adour, co-président cette réunion du comité de pilotage qui engage la troisième phase du projet pour l'émergence d'un SAGE Adour aval et l'étude de la faisabilité de projets territoriaux.

Monsieur Causse introduit la réunion en rappelant le travail réalisé depuis 2 ans. Il remercie Madame Espiaube et Monsieur Casteraa qui ont assuré pendant ces années respectivement la Présidence et la vice-Présidence du comité de pilotage.

#### ✓ Récapitulatif de la démarche menée depuis mai 2012 - phases 1 et 2

→ *Cf. diaporama joint diffusé en séance*

Marie Bareille récapitule le travail mené lors des phases 1 et 2 depuis mai 2012. Elle rappelle les documents produits, disponibles sur demande.

La phase 1 a consisté à réunir les partenaires autour d'une scène d'échange commune et à connaître le territoire Adour aval dans le domaine de l'eau au sens large, et ses enjeux.

La phase 2 a permis d'approfondir la question de la faisabilité du SAGE Adour aval et d'engager un autre axe de travail sur demande des partenaires, consistant à évaluer la nécessité et la

faisabilité de mettre en place des démarches opérationnelles à des échelles plus locales. 4 secteurs ont ainsi été étudiés : secteur Barthes, secteur estuaire, sous bassin de l'Arnavy et sous bassin de l'Aran.

La deuxième phase a aussi permis de repréciser le portage de la démarche. Le dossier porté jusqu'alors par l'Agglomération Côte Basque-Adour a été transféré au sein de l'Institution Adour, EPTB compétent sur ces thématiques de l'eau sur l'ensemble du territoire Adour aval.

La présentation n'amène pas de remarques.

✓ **Perspectives pour une phase supplémentaire d'un an**

→ Cf. diaporama joint diffusé en séance

Les perspectives sont présentées pour l'année à venir et en particulier :

- Les axes de travail issus de la fiche de mission négociée en fin de phase 2, à savoir l'engagement formel dans la phase d'émergence du SAGE Adour aval et le maintien de l'axe de travail sur les démarches opérationnelles locales ;
- Le calendrier de travail, proposé à titre indicatif mais qui peut évoluer au cours de l'année selon l'avancée du travail.

Madame Mabilie indique que le calendrier de travail proposé d'ici au dépôt du dossier préliminaire au Préfet est assez court, elle souhaiterait que les collectivités aient plus de temps pour apporter leurs remarques sur ce dossier.

Monsieur Causse convient de la nécessité que tous les acteurs aient pu prendre connaissance du dossier avant de le déposer en Préfecture.

→ Une semaine supplémentaire sera accordée pour le retour d'éventuelles remarques, soit aux alentours du 21 juillet. Après cette date le dossier sera déposé.

Madame Kermarrec précise que le contenu du dossier ne présage pas de la suite du travail pour l'élaboration du SAGE.

Marie Bareille précise enfin qu'en termes de contenu, tout est repris de documents déjà écrits et validés par le comité de pilotage lors des phases de travail précédentes. Le point essentiel à discuter en particulier est donc la composition d'une future CLE du SAGE Adour aval.

✓ **Organisation partenariale, conventionnement**

→ Cf. diaporama joint diffusé en séance

Comité de pilotage et comité technique

La composition du comité de pilotage et du comité technique est maintenue telle qu'elle existe depuis deux ans. Les postes de Président et vice-Président étant vacants, il convient de redésigner les élus responsables de ces postes.

Monsieur Lionel Causse, administrateur à l'Institution Adour, conseiller général des Landes, maire de Saint Martin de Seignanx et vice-président de la communauté de communes, propose sa candidature comme Président du COPIL.

→ Monsieur Causse est élu Président du comité de pilotage

Madame Valérie Dequeker, élue d'Anglet et déléguée à l'ACBA, par ailleurs actuellement ou précédemment impliquée dans diverses structures et instances liées à l'eau (Syndicat de bassin de la Nive, syndicat de la Nive maritime, SMUN, SPPPI) propose sa candidature comme vice-présidente du COPIL.

→ Madame Dequeker est élue vice-Présidente du comité de pilotage

Monsieur Lucien Betbeder, maire de Mendionde et vice-président à la communauté de communes du Pays de Hasparren souhaiterait que le Pays Basque intérieur soit représenté également sur un poste de vice-présidence.

→ Monsieur Betbeder est élu vice-Président du comité de pilotage

#### Plan de financement

Marie Bareille rappelle le plan de financement envisagé pour ce projet. Il est proposé à nouveau une participation financière des EPCI, sur des montants plus faibles que les deux années précédentes, pour formaliser leur implication sur le projet.

Monsieur Causse demande une validation pour ce principe de participation des EPCI.

→ Les EPCI valident ce principe

Marie Bareille précise qu'il conviendra de renouveler une convention entre l'Institution Adour et les 9 EPCI, qui contiendra les éléments discutés ce jour en séance (axes de travail, calendrier, plan de financement). Chaque EPCI devra délibérer dans l'année pour signer cette convention.

#### ✓ Présentation et discussion sur le dossier préliminaire pour un SAGE Adour aval

→ Cf. diaporama joint diffusé en séance

Le dossier préliminaire pour un SAGE Adour aval doit être écrit par le comité de pilotage et déposé au Préfet de département responsable pour engager une phase de consultation de 4 mois sur le territoire. Il doit également passer en commission planification du Comité de Bassin a priori le 30 octobre 2014.

Afin de ne pas perdre de temps, le dossier doit être déposé la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet au Préfet.

Marie Bareille précise qu'en termes de contenu, ce dossier comprend majoritairement des éléments extraits des documents produits en phases 1 et 2 de l'étude. Les deux points principaux qu'il convient de discuter et de proposer au Préfet sont le périmètre et la composition prévisionnelle de la CLE, qui doivent faire l'objet chacune d'un arrêté préfectoral.

#### Périmètre

Il est proposé de garder le périmètre « bassin versant Adour aval » travaillé depuis 2 ans, tout en mettant en évidence dans le dossier argumentaire le contexte hydrographique environnant influençant ce bassin Adour aval.

#### Commission Locale de l'Eau

Marie Bareille rappelle les règles de composition d'une CLE fixées par le code de l'environnement, et notamment les proportions à respecter dans l'effectif des 3 collèges.

A la proposition de composition de CLE affichée en séance (cf. diaporama), sont proposées les modifications suivantes :

- Ajout de l'association Euskal Herriko Laborantza Gambara (EHLG)
- Ajout du Conseil des Elus et du Conseil de Développement du Pays Basque
- Indiquer deux sièges de représentants d'association de protection de la nature, sans les désigner, et laisser les associations du territoire s'organiser
- Associer le CPIE du Seignanx au travail de la CLE
- Remplacer le SIAEP de l'Arbéroue par le SIAEP de Mendionde/Bonloc ou de Macaye/Louhossoa
- Associer le SYDEC au travail de la CLE

Marie Bareille précise qu'il existe la possibilité d'associer des partenaires au travail de la CLE en tant que membres associés (membres invités mais sans pouvoir de vote) ou au sein de commissions qui travaillent spécifiquement sur des territoires ou thématiques ciblées. La concertation et l'association des acteurs au travail d'élaboration du SAGE ne se limitent donc pas à la CLE.

Cette remarque sera intégrée au dossier préliminaire du SAGE.

Suites aux différents propositions, Marie Bareille propose de retravailler la composition de la CLE dans ce sens et de vérifier que les exigences règlementaires sont toujours bien respectées, ou au besoin de proposer certains ajustements.

✓ Conclusions

Monsieur Causse récapitule l'ensemble des remarques émises en séance qui seront intégrées à la proposition de CLE.

Il rappelle que les partenaires ont un délai d'environ 3 semaines pour émettre d'autres éventuelles remarques sur le dossier préliminaire, soit environ jusqu'au 21/22 juillet. Après cette date, le dossier sera déposé en préfecture.

Il remercie l'ensemble des présents et lève la séance.

Emergence d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

Comité de Pilotage

30 juin 2014 – Conseil Général 64, salle Bakia, Bayonne

Feuille de présence

Prénom	Nom	Structure	Coordonnées e-mail
CAUSSE	Lionel	FA	
Dequeker	Valérie	Mairie AUGLET AC BA	valerie.dequeker@auglet.fr
Brouard	AURROY	C.G. T.A.	b.aurroy@cg64.fr
Mathilde	VERNAEC	IA	
Katixa	Huguenard	IMT Adour	
Thierry	AINÉ	ADTN 40	Thierry.aine@landes.orgue.fr
Raymond	POURANNE	Président Syndicat des Berges	
Alm. G.	NADAVS	Chambre Municipale	
Georges	DUVIN	Chambre Paysannes Pyrénées-Picardie	georges.duvin@ccp.fr
Lucien	BETREDEDE	Col. du Pays d'HASRAKEN	lucien.betredede@smf.com
Melacha	COURDURE	CC Pays Hasporen	ncourdure@hasporen.com

Prénom	Nom	Structure	Coordonnées e-mail
Katia	EBERARD	Syndicat Mairie SOT	k.eberard@scot.fr
Nicolas	MARVILLE	ACBA	n.merville@acba-cabesq.fr
Nike	PRESSION	ICBA	m.pression@cg64.com cg64.com
Robert	MATHILADE	CDP Mairie Adour	robert.mathilade@adour.fr
Christine	BERTRAND	CAE Dax	christine.bertrand@cae.fr
Mathieu	LARRAUDE	Grand Dax	mathieu@grand-dax.fr
Nat	GONZALEZ	CEPS - CDPS	mgonzalez@wanadoo.net
ANDRÉ	LAFITTE	C.C.P.O	alafitte@wanadoo.fr
François	BETREDEDE	MACS	francois.betredede@yaho.fr
Nicolas	GENTE	MACS	nicolas.gente@cc-macs.fr
Fédérique	LÉMONT	CG 40	cauvinrument@cg40.fr federique.lumont@cg40.fr
Juliette	FEILLON	ADTN 64	juliette.feillon@adtn64.fr
Jeanne	GUILLETOT	GRATL Aquitaine	jeanne.guilletot@developpement-durable.gouv.fr



## Emergence d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

Comité de Pilotage – lundi 30 juin 2014

- . Récapitulatif de la démarche menée depuis mai 2012 – phases 1 et 2
- . Perspectives pour une nouvelle phase de travail d'un an
- . Organisation partenariale, convention
- . Présentation / discussion dossier préliminaire SAGE Adour aval

Document rédigé et diffusé par Marie Bareille (chargée de mission Adour aval) le 30 juin 2014

[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr)

## Une démarche partenariale engagée depuis 2 ans

Phase 1 : mai 2012 – mai 2013

Première analyse du territoire dans le domaine de l'eau

Identification et priorisation des enjeux

Scenarii de gestion intégrée de l'eau sur le territoire Adour aval



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



## Une démarche partenariale engagée depuis 2 ans

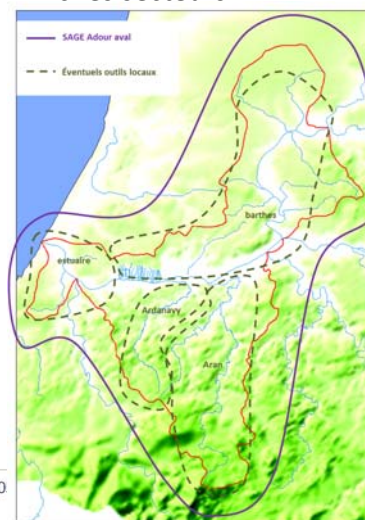
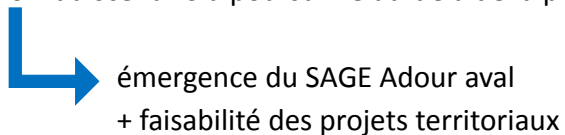
Phase 2 : mai 2013 – mai 2014

2 axes de travail :

- Faisabilité d'un SAGE Adour aval à l'échelle globale → dossier de faisabilité
- Faisabilité de démarches opérationnelles à des échelles locales → fiches secteurs

Précision du portage de la démarche : ACBA → IA

Choix du scénario à poursuivre au-delà de la phase 2



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 0  
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## Perspectives pour une année supplémentaire

PHASE 3 : juin 2014 – juin 2015

2 axes de travail maintenus

- Engager formellement la mise en place du SAGE Adour Aval → **Emergence/instruction**
- Travailler en parallèle sur la faisabilité et la mise en place de démarches opérationnelles locales



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



## Perspectives pour une année supplémentaire

### Axes de travail

#### Engager formellement la mise en place du SAGE Adour Aval → Phase d'émergence/instruction

- Maintenir l'animation et la concertation entre les partenaires dans le cadre du COPIL le temps de la mise en place effective de la CLE ;
- Présentation et sensibilisation auprès d'éventuels nouveaux partenaires sur les rendus des phases 1 et 2 de l'étude ;
- Constituer un dossier préliminaire argumentaire proposant notamment un périmètre de SAGE, des thématiques et enjeux majeurs en présence, des partenaires à associer au sein d'une CLE ;
- Déposer le dossier au Préfet responsable pour engager les phases de consultation nécessaires ;
- A l'obtention de l'arrêté préfectoral, mettre en place la Commission Locale de l'Eau, constituer au besoin des commissions (thématiques ou géographiques) et constituer une instance d'animation technique (comité technique) ;
- Assurer l'animation nécessaire pour l'information et l'implication des partenaires en présence (politique, socio-économiques, étatiques, etc.) tout au long de ces phases d'émergence/instruction.

#### Travailler en parallèle sur la faisabilité et la mise en place de démarches opérationnelles locales

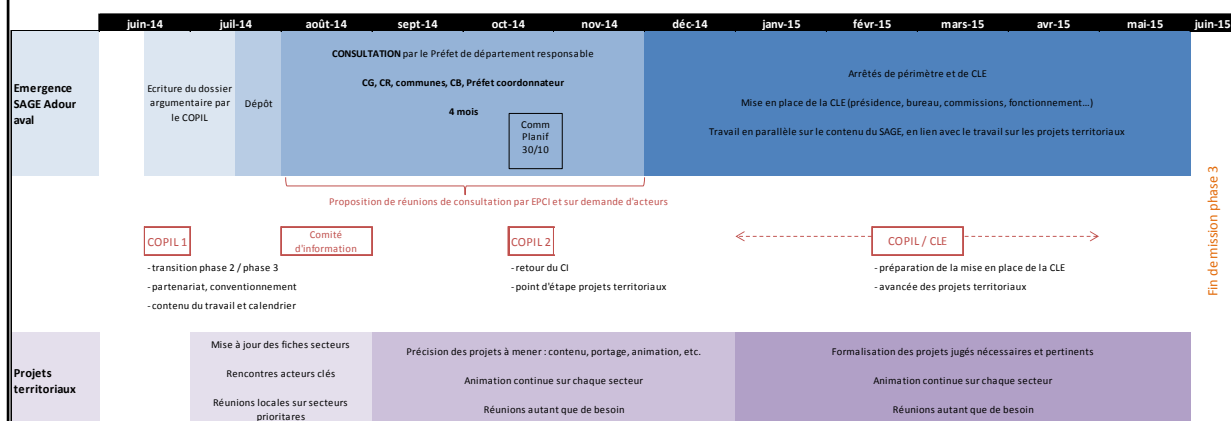
- Poursuivre le diagnostic territorial et confirmer la possibilité de mettre en place une (des) démarche(s) spécifique(s) sur les différents secteurs ;
- Favoriser la mise en place d'instances de concertation idoines pour chaque démarche/secteur afin d'organiser une « gouvernance locale » appropriée ;
- Identifier un porteur local, relai indispensable de la démarche opérationnelle, qui constituera le pivot central de l'animation et de la mise en place de la démarche, en lien étroit avec l'animation globale à l'échelle Adour aval ;
- Co-animer avec le relai local la mise en place de la démarche, en veillant à assurer la cohérence globale du territoire et le rappel des enjeux globaux portés par l'instance de concertation globale (CLE) ;
- Si la possibilité est confirmée, formaliser un outil de territoire (enjeux, thématiques, périmètre, outil, porteur, etc.) pour une démarche opérationnelle, pour solliciter plus officiellement les différents partenaires (notamment financiers).



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## Perspectives pour une année supplémentaire

### Calendrier indicatif



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## PHASE 3 : Organisation du partenariat, convention

### Composition COPIL et COTECH

Agglomération Côte Basque-Adour  
 Agglomération du Grand Dax  
 CC Nive Adour  
 CC Errobi  
 CC du Pays de Hasparren  
 CC du Pays de Bidache  
 CC du Seignanx  
 CC du Pays d'Orthe  
 CC Maremne Adour Côte-Sud  
 Conseil Général des Pyrénées Atlantiques  
 Conseil Général des Landes  
 Conseil Régional d'Aquitaine  
 Institution Adour  
 Conseil des Elus du Pays Basque  
 Syndicat du SCOT de l'agglo de BSL  
 SCOT Maremne Adour Côte Sud  
 SCOT du Pays d'Orthe  
 SCOT du Grand Dax  
 Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive  
 CLE du SAGE Côtiers Basques  
 CLE du SAGE Adour amont  
 Agence de l'Eau Adour Garonne  
 DDTM des Pyrénées Atlantiques  
 DDTM des Landes  
 DREAL Aquitaine  
 Le Préfet coordonnateur du bassin AG

9 EPCI  
 Agence de l'Eau Adour Garonne  
 ONEMA  
 Conseil Général des Pyrénées Atlantiques  
 Conseil Général des Landes  
 Région Aquitaine  
 Institution Adour  
 SCOT Bayonne et Sud des Landes  
 Pays Adour Landes Océanes  
 Conseil des Elus du Pays Basque  
 DDTM des Pyrénées Atlantiques  
 DDTM des Landes  
 DREAL Aquitaine

→ Présidence  
 → Vice-Présidence



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
 www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## PHASE 3 : Organisation du partenariat, convention

### Plan de financement

#### Plan de financement global - PHASE 3 (juin 2014 - juin 2015)

Partenaire	Plan de financement proposé	Coût global (en euros TTC)	Montant à charge de chaque partenaire (en euros TTC)
Agence de l'Eau Adour Garonne	70%	89 720 €	62 454 €
Région Aquitaine	10%		8 922 €
Institution Adour	10%		8 922 €
9 EPCI	10%		8 922 €

#### Détails du reste à charge pour les EPCI (sur la base de la clé de répartition des phases 1 et 2)

	répartition (en %)	répartition (en %) ramenée à 10%	montant de participation (en euros TTC)
			pour l'animation phase 3
ACBA	32,14	3,214	2868
CC Nive Adour	9,75	0,975	870
CC Pays de Hasparren	17,5	1,75	1561
CC Errobi	3,33	0,333	297
CC Seignanx	10,11	1,011	902
CC Pays de Bidache	4,1	0,41	366
CC MACS	13	1,3	1160
CC Pays d'Orthe	7,83	0,783	699
CA Grand Dax	2,24	0,224	200
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>10</b>	<b>8922</b>



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
 www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## PHASE 3 : Organisation du partenariat, convention

### Périmètre inchangé



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## PHASE 3 : Organisation du partenariat, convention

### Proposition pour la convention

#### PLAN

#### **Objectifs pour la période juin 2014 – juin 2015**

**Axes de travail et contenu :** Contenu de la fiche de mission négociée en fin de phase 2

**Territoire d'étude :** Inchangé

**Calendrier**

**Plan de financement**



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin


## Dossier préliminaire pour un SAGE Adour aval

Il doit être écrit par le comité de pilotage

Il doit être déposé au Préfet de département responsable (préfet des Landes, coordonnateur du sous bassin Adour)

Il sert de support à la consultation des collectivités concernées par le périmètre de SAGE  
La consultation dure 4 mois à partir de l'envoi par le Préfet

Il doit passer en Commission Planification du Comité de Bassin AG → 30 octobre 2014

 Proposition pour déposer le dossier la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## Dossier préliminaire pour un SAGE Adour aval

### Proposition de plan pour le dossier argumentaire

#### PLAN

##### Qu'est ce qu'un SAGE ?

- Cadre législatif et réglementaire
- Définition d'un SAGE et déroulement de la démarche
- Contenu final et portée juridique

##### L'historique du travail partenarial sur l'aval de l'Adour

- L'étude de faisabilité d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

##### Le bassin Adour aval : tour d'horizon du territoire et enjeux de l'eau

- Présentation du territoire
- Enjeux pressentis

##### Propositions pour un SAGE Adour aval

- Périmètre
- Structure porteuse
- Commission Locale de l'Eau (CLE)
- Calendrier prévisionnel
- Synthèse non exhaustive des plus-values attendues d'un SAGE Adour aval
- Animation pour des projets territoriaux

Tout le contenu est issu des différents documents écrits en phases 1 et 2



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## Dossier préliminaire pour un SAGE Adour aval

### Proposition de périmètre



Un périmètre SAGE à arrêter....

... dans un contexte hydrographique à mettre en évidence



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## Dossier préliminaire pour un SAGE Adour aval

### Proposition de constitution d'une CLE

#### 3 collèges

- Collège des collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux  
effectif minimum **50%**
- Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles, associations  
effectif minimum **25%**
- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics  
effectif maximum **25%**

**Idéalement inférieur ou égal à 50 membres**



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



## Dossier préliminaire pour un SAGE Adour aval

### Proposition de constitution d'une CLE

Collège élus	Collège usagers	Collège Etat
Institution Adour (2)	CCI 64 (au titre du Port) (1)	Préfet coordonnateur bassin AG (1)
ACBA (1)	Chambre d'Agriculture 64 (1)	Préfet des Landes (1)
CA Grand Dax (1)	Chambre d'Agriculture 40 (1)	Préfet des Pyrénées Atlantiques (1)
CC Errobi (1)	Fédération de pêche (1)	DREAL Aquitaine (1)
CC Nive Adour (1)	Fédération de chasse 40 (1)	DDTM 64 (1)
CC Pays de Hasparren (1)	Fédération loisirs nautiques (1)	DDTM 40 (1)
CC Pays de Bidache (1)	Comité local des pêches (1)	Agence de l'Eau Adour Garonne (1)
CC Seignanx (1)	Association de protection de la Nature (1)	ONEMA (1)
CC MACS (1)	Nature (1)	ARS (1)
CC Pays d'Orthe (1)	UFC Que choisir (1)	
Conseil Régional d'Aquitaine (1)	Surfrider Foundation (1)	
Conseil Général 64 (1)	Barthes Nature (1)	
Conseil Général 40 (1)	Comité départemental de tourisme (1)	
SCOT Bayonne Sud Landes (1)	ASA (2)	
SIBVA (1)		
Syndicat URA (1)		
Syndicat Adour Ursuia (1)		
Syndicat du Bas Adour (1)		
Syndicat des Berges (1)		
SIVU Erreka Berriak (1)		
SIAEP Boucau Tarnos (1)		
Syndicat de l'Arbéroue (1)		
<b>23 membres = 50%</b>	<b>14 membres = 30%</b>	<b>9 membres = 20%</b>
<b>TOTAL 46 membres</b>		



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## Dossier préliminaire pour un SAGE Adour aval

**→ Envoi de vos éventuelles remarques avant le 15 juillet**



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Merci de votre attention

Coordonnées de l'animatrice :

**Marie Bareille**

adouraval@institution-adour.fr

05.59.46.51.87



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin